



Retour sur 1 an de projets en faveur du pays de Saint-Malo

Bilan d'activités 2010

Sommaire

I. Un territoire mobilisé en faveur de deux nouvelles actions.....	3
II. La promotion du développement durable	4
III. Des ambitions en faveur du sport et de l'olympisme.....	5
IV. Le SCOT, un document d'objectifs fondé sur un projet de territoire	6
A. la mise en œuvre du SCOT	7
B. Des études complémentaires contribuant à l'aménagement du territoire	8
C. la participation à des démarches partenariales	9
V. Les contrats financiers.....	9
A. Le programme LEADER.....	9
B. Un contrat Région Pays adapté pour tenir compte des priorités locales.....	11
C. Une convention territoriale recentrée autour de deux projets	11
VI. Une écoute des jeunes en difficulté organisée sur tout le pays	12
A. Point sur l'activité du PAEJ	12
B. Evolutions de l'organisation du PAEJ.....	16
VII. Deux nouvelles études en vue de développer le numérique et les transports à l'échelle du pays	17
A. Le schéma directeur d'aménagement numérique.....	17
B. L'étude de préfiguration d'un syndicat mixte de transports.....	18
VIII. Les actions externalisées	18
A. L'animation territoriale de santé	18
B. Le développement d'une filière bois énergie.....	21
IX. Annexe 1 - Liste des projets ayant fait l'objet d'une décision de financement LEADER en 2010	22

I. Un territoire mobilisé en faveur de deux nouvelles actions

Le syndicat mixte du Pays de Saint-Malo regroupe **71 communes**. 70 d'entre elles adhèrent à l'une des **5 communautés** du pays : Saint-Malo agglomération, Côte d'Émeraude, Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, Baie du Mont Saint-Michel Porte de Bretagne et Bretagne Romantique.

Ces collectivités ont créé le syndicat en 2005, autour de **deux compétences principales** :

1- Activités d'études, d'animation ou de gestion nécessaires à l'élaboration de la charte du Pays de Saint-Malo et à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif traduisant ses orientations.

2- Elaboration, approbation, suivi et révision d'un schéma de cohérence territoriale.

Plusieurs actions ont ainsi été conduites en 2010 : la promotion du **développement durable**, la définition d'un **projet sportif** en lien avec les jeux, la mise en œuvre d'un SCOT - Schéma de COhérence Territoriale -, la programmation de plusieurs **dispositifs financiers** (LEADER - Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale - ; ODESCA - Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat - ; contrats de Pays avec la Région et l'Etat), l'élaboration d'un schéma **d'aménagement numérique** ou la réalisation d'une étude de préfiguration d'un syndicat mixte de **transports**.

Le syndicat emploie **6 personnes** : un directeur, une secrétaire comptable, une chargée d'animation et d'études, une chargée de mission aménagement et deux agents dédiés à la gestion du dispositif LEADER. Tous travaillent dans des bureaux situés à Cap Sud, rue de la Croix Désilles à Saint-Malo.

Les élus ont en outre décidé pour mettre en œuvre 2 nouveaux projets, de créer **2 nouveaux postes en 2011**, respectivement dédiés à l'animation du PAEJ - Point d'Accueil Écoute Jeunes – précédemment porté par la Communauté d'agglomération – et à l'animation d'un espace info énergie. Ce dernier service nécessite des locaux visibles et accessibles ; il sera ainsi implanté dans des locaux annexes situés avenue Moka à Saint-Malo.



II. La promotion du développement durable

Le Pays de Saint Malo en lien étroit avec les élus et le Conseil de Développement, associant « les forces vives » du territoire (représentants de la FFB, la CAPEB, la chambre de métier et de l'artisanat, la direction du travail, des architectes et des consultants en éco-construction) travaille sur la problématique de l'éco-construction et anime des réflexions qui s'inscrivent dans le champ du développement durable :

Actions déjà conduites :

- Un guide de sensibilisation « L'éco habitat » (2007) : réalisé par la Chambre des Métiers avec le soutien du Pays dans le cadre de l'ODESCA du Pays de Saint-Malo ;
 - Un guide de l'éco-construction pour le particulier (novembre 2008 – document proposé aux communes pour une diffusion dans leurs journaux municipaux);
 - **Les Assises** de l'éco-construction du Pays de Saint-Malo
- 1ère édition en décembre 2007 : « Identifier les freins et les leviers au développement local de l'éco-construction »
- 2ème édition en mars 2009 : « Les éco-quartiers »
- 3ème édition en juin 2010 : « Construire BBC »
- Plusieurs visites de communes (Mordelles, Bazouges-sous-Hédé, Le Rheu, Langouet, Acigné, Chantepie, Brécé... (2008 - 2009) ;
 - **Des voyages d'étude :**
- à Fribourg, sur le thème des éco-quartiers en septembre 2009.
- en Suisse, sur le thème du BBC, en septembre 2010
- **Une stratégie :**
« Les forces vives du Pays de Saint Malo s'unissent en faveur du développement durable - plan d'actions 2010 ». Cette stratégie, initiée suite au 1er voyage d'étude à Fribourg, a pour objectifs d'afficher les ambitions du Pays de Saint Malo et de signaler les pistes intéressantes à explorer, cela selon 4 thématiques : L'éco-urbanisme et l'éco-construction, L'énergie, La préservation des ressources et la mobilité et les déplacements
 - Favoriser le covoiturage
Une convention de partenariat avec l'association « Covoiturage+ » a été conclue en septembre 2010, pour une durée de 1 an afin de monter, à titre expérimental, depuis le Pays et à l'échelle de tout le territoire, une opération destinée à promouvoir le covoiturage. Cette opération aurait vocation, au terme de la 2ème année à être portée par chaque EPCI désireuse.

Zoom sur le mode d'emploi proposé par l'association Covoiturage+

Cible 1 : les collectivités locales

L'adhésion des collectivités locales s'effectue sur la base d'une cotisation annuelle de 0,10 € par habitant, soit un coût annuel inférieur à 16 000 € pour l'ensemble du Pays. En contrepartie, l'association offre différents services : présence lors des diverses manifestations organisées sur le territoire, mise à disposition de pages par EPCI sur le site Internet de l'association, travail aux côtés des collectivités pour contribuer à la réflexion et à la mise en place d'un plan d'action opérationnel, production de bilans cartographiés rendant compte des flux sur

l'ensemble du territoire... Surtout, l'association se rend sur chaque zone d'activité du territoire et démarcher une à une les entreprises et, au sein des entreprises intéressées, chaque salarié, à qui elle propose ce service (environ 3 à 4 minutes par salarié).

Cible 2 : les entreprises

Les entreprises intéressées par le dispositif peuvent adhérer à l'association pour une durée de 3 ans à raison de 3 € / an par salarié (effectif global) la première année, 2.25 € la 2ème année et 1.5 € la troisième année.

Actions déjà conduites sur les communautés :

- St Malo Agglomération : Définition des zones d'activité à prospector et présentation programmée de l'association au club DRH. La prospection auprès des entreprises devrait commencer prochainement.
- Côte d'Emeraude : Présentation de l'association aux élus, CCI, association d'entreprises et entreprises
- Pays de Dol : Présentation de l'association aux élus et au PAE et définition des zones à prospector. Une prise de contact avec les entreprises ciblées devrait démarrer.
- Bretagne Romantique : Présentation de l'association aux élus de la commission transport.
- Baie du Mont St Michel : Aucune action mise en place pour le moment.

III. Des ambitions en faveur du sport et de l'olympisme

550. C'est approximativement le nombre de jours qui nous séparent des **Jeux Londoniens**. C'est également le temps qu'il nous reste pour accentuer notre communication auprès des 204 comités nationaux olympiques et des fédérations nationales olympiques pour rendre plus visible l'offre du Pays de Saint Malo.

Grace à l'investissement des partenaires locaux (Villes de St Malo, Dinard, St Jouan, Combourg, le CREPS, quelques hôteliers...), et à différents partenariats tissés, déjà bon **nombre de délégations sportives ont choisi notre territoire** pour effectuer des stages d'entraînement :

- Equipe de France de Judo au CREPS (Teddy Riner)
- Equipe de football de ligues 1 et 2 au COSEC de Dinard (Bordeaux, Rennes, Paris...)
- Le groupe d'athlètes internationaux de l'entraîneur Renaud Longuevre (Ladji Doucouré...), Bob Tahrie au stade de Marville, à St Malo et au Gd Hotel des Thermes de Saint Malo
- Equipes nationales juniors de handball du Portugal, d'Allemagne, d'Espagne et bien entendu de l'équipe de France au Naye, à St Malo.
- Open Gaz de France de Bretagne, à Saint-Malo avec huit joueuses du Top 100
- Compétitions internationales d'équitation au centre équestre de Dinard

Au-delà des partenaires locaux cités jusqu'ici, il est important de nous appuyer sur des acteurs disposant d'un réseau leur permettant de promouvoir notre offre territoriale par delà les frontières. Il s'agit par exemple de correspondants de journaux nationaux, sportifs ou non. **Florent TORCHUT, domicilié à Buenos Aires, est aujourd'hui correspondant du journal L'Equipe**. Il dispose, en tant que journaliste sportif, d'une bonne connaissance du milieu et grâce à ses contacts auprès de diverses organisations ou fédérations sportives sud

américaines. Missionné sur 30 jours pour assurer la promotion de notre projet en Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Chili, Bolivie), il a rencontré le Directeur National des Sports (DNS) argentin pour une présentation du projet « JO 2012 ». Dans ce cadre, le DNS et le Ministre des sports argentin ont émis le souhait d'envoyer une délégation argentine sur le Pays de Saint Malo d'ici à cet été et cela sur une durée de 4 à 5 jours. Cette délégation aurait pour mission d'évaluer le potentiel de notre offre territoriale : installations sportives et hôtelières notamment. Un tel « séjour découverte » serait organisé par le Pays, en lien avec les responsables argentins pour adapter au mieux les visites à leurs besoins, et bien entendu avec les acteurs locaux faisant parti de notre réseau. La 1^{ère} mission de 30 jours étant terminée, une 2^{ème} mission pourrait lui être proposée afin qu'il puisse concrétiser ces contacts.

IV. Le SCOT, un document d'objectifs fondé sur un projet de territoire

Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) est un **document stratégique** qui définit des **grandes orientations** à l'échelle du Pays sur des thématiques aussi diverses que l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, les transports, etc. en respectant les principes du développement durable. Ce cadre de référence permet de coordonner les réflexions, et de renforcer la cohérence entre les politiques d'aménagement sur le territoire, afin d'organiser un développement maîtrisé du Pays.

Trois ans déjà que le SCOT, approuvé le 7 décembre 2007, porte ses fruits sur le territoire. Son élaboration en concertation avec l'ensemble des acteurs, a largement mobilisé les élus du Pays de Saint-Malo qui ont défini **leurs propres objectifs** de développement à l'horizon 2030. Basé sur une réflexion prospective, le SCOT vise à relever plusieurs défis et à créer les conditions d'un développement ambitieux, au travers d'orientations fortes :

- Accueillir 35 000 nouveaux habitants afin de garantir l'équilibre démographique,
- Créer les conditions du développement économique afin de créer 7000 emplois et être attractif auprès des jeunes actifs,
- Créer pour cela 22 000 logements, en mettant l'accent sur les logements aidés,
- Promouvoir un urbanisme durable et diversifié afin de préserver les ressources et le cadre de vie emblématique du Pays de Saint-Malo,
- Rééquilibrer le territoire vers l'Est et le sud et le structurer autour d'un réseau de pôles secondaires, à vocation mixte, appelés à se renforcer,
- Limiter les besoins de déplacements et développer l'offre de transports collectifs ...

Les communes et intercommunalités membres du Pays s'approprient les orientations du SCOT pour les traduire dans leurs propres documents d'urbanisme, dans un rapport de **compatibilité**. Le Pays joue dans l'accompagnement de la mise en œuvre du SCOT.

A.la mise en œuvre du SCOT

La mise en œuvre effective du SCOT passe par les documents d'urbanisme locaux (PLU, POS, cartes communales...), les documents de programmation sectoriels (PLH, PDU, Schéma de développement commercial), les opérations foncières (ZAD, réserves foncières supérieures à 5ha) et les opérations d'aménagement d'importance (ZAC, lotissements et constructions de plus de 5000 m² de SHON) qui doivent être compatibles avec lui.

Il s'agit pour le Pays de faciliter la traduction des orientations du SCOT dans les divers documents afin de favoriser cette compatibilité. Cela se traduit par une participation aux travaux des Communes et Intercommunalités, notamment par la voie de l'association des personnes publiques qui donne lieu, in fine, à un avis du Pays porteur du SCOT, mais aussi à des contributions sur les études ou réflexions conduites.

Illustration : Une orientation forte du SCOT porte sur la maîtrise des nouvelles urbanisations :

« Les PLU veilleront particulièrement au mode de développement des zones d'urbanisation nouvelles du Pays et à leur bonne insertion dans le tissu urbain existant et/ou dans le paysage. **Les opérations d'une superficie supérieure à 1 hectare seront réalisées sous forme d'opération d'ensemble** (ZAC, lotissement ou permis groupé) »

Les Communes et Intercommunalités ont fait leur cet objectifs en l'intégrant dans leurs documents de planification.

A titre d'exemple, la Commune de Pleine-Fougères donne corps à cet objectif, ainsi qu'à de nombreux autres, dans son projet de PLU :

> Pour chaque secteur 1AU, une **orientation d'aménagement** définit les principes généraux d'aménagement et prévoit, conformément aux orientations du SCOT, que les opérations supérieures à un hectare seront réalisées sous forme d'opération d'ensemble ;

> En matière de **mixité fonctionnelle** : la commune a anticipé les impacts de l'accueil de population sur ses équipements dont la majorité possèdent des emprises suffisantes pour répondre aux besoins futurs, en particuliers les écoles. De plus, la commune réalise actuellement des logements adaptés aux personnes âgées pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population. De sorte à offrir des emplois et renforcer son dynamisme, Pleine-Fougères prévoit l'extension des trois zones d'activités existantes et souhaite favoriser les installations de commerces et services dans le bourg au moyen d'un règlement et d'un zonage favorables ;

> En matière de **mixité sociale**, la Commune souhaite assurer une diversité de son offre de logements par des tailles de logements, de parcelles et des typologies variées en se conformant aux orientations du PLH. Cet objectif est traduit dans le règlement et les orientations d'aménagement du PLU ;

> En matière de **préservation de l'environnement** : la Commune veille à limiter la consommation d'espace et à localiser ses zones à urbaniser de sorte à ne pas contraindre l'activité agricole, à ne pas altérer la qualité des milieux riches, type zones humides, et à ne pas nuire au paysage. Au total, les zones naturelles et agricoles du PLU **représentent près de 96% du territoire** avec de nombreuses protections. Le PLU limite les possibilités de construire dans l'espace rural en ne retenant, au regard de critères conformes à ceux établis par le SCOT, que quatre hameaux urbanisables en dents creuses ;

Lequel projet de PLU donne lieu à un avis favorable de la structure porteuse du SCOT (Bureau Syndical du 11 mars 2010).

B. Des études complémentaires contribuant à l'aménagement du territoire

1 L'élaboration d'un Document d'aménagement commercial (DAC) à intégrer au SCOT

Directement issu de la réforme introduite par la loi de Modernisation de l'Économie (loi « LME » du 4 août 2008), et s'inscrivant dans le prolongement des orientations définies par le SCOT, dont il deviendra une composante, le DAC du Pays de Saint-Malo a vocation à définir et organiser les futures Zones d'aménagement commerciales du territoire.

Cette étude, qui fait l'objet d'un marché en cours attribué au bureau d'étude BEPIC pour un montant de 29.870,10 € TTC, a débuté en décembre 2009. Elle a donné lieu à trois réunions du CoPil qui ont permis de définir un projet de scénario, non encore validé. Le déroulement de l'étude sur l'année 2010 a fait émergé un certain nombre de questionnements qui ont nécessité d'engager une réflexion complémentaire afin de déterminer les besoins en surfaces commerciales à créer sur le Pays de Saint-Malo.

2 L'engagement d'une étude économique complémentaire au DAC

Alors que la réflexion conduite dans le cadre du DAC est fondée, ainsi que nous y invite la Loi LME, sur des critères relatifs à l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement ou à la qualité de l'urbanisme, il est apparu nécessaire à la poursuite et à l'achèvement de l'étude d'apprécier la pertinence économique du projet de scénario et de conduire pour ce faire une étude économique connexe dont les conclusions seront versées aux travaux du DAC. Le marché a été conclu fin 2010 avec la Sté PIVADIS pour un montant de 9.926.80 € TTC.

3 L'achèvement du Schéma de Développement Eolien

L'année 2010 a vu s'achever l'étude portant sur l'élaboration d'un Schéma de Développement Eolien engagée en 2008. L'étude comportait deux phases, la première a consisté à élaborer un Schéma à l'échelle du Pays (cette phase a été réalisée en 2009) ; la seconde à accompagner les EPCI potentiellement concernés par des zones d'implantation de l'éolien dans l'élaboration de leurs dossiers de ZDE. Alors que trois territoires avaient été identifiés (CdC de la Baie du Mont-Saint-Michel, du Pays de Dol de Bretagne et de la Bretagne Romantique), il est apparu, en raison d'un positionnement ferme des services de l'Etat en la faveur de la préservation du patrimoine (le Mont-Saint-Michel en particulier) qui a fait obstacle à l'aboutissement d'un projet, pourtant porté conjointement par les CdC de la Baie du Mont-Saint-Michel et du Pays de Dol de Bretagne, que seul le territoire du Pays de la Bretagne Romantique est potentiellement concerné des ZDE. La CdC a déposé en fin d'année un dossier de création de ZDE en Préfecture, actuellement en cours d'instruction.

La mission du prestataire, qui incluait l'accompagnement des territoires jusqu'au dépôt du dossier, est close. Cela a permis de solliciter fin 2010 le versement des subventions attendues de la part de nos financeurs (Région, Département et ADEME) à hauteur de 60% du montant de l'étude. Le reste à percevoir s'élève à 23.632,96 €.

C. la participation à des démarches partenariales

1 la coopération Rennes / Saint-Malo

Les Agglomérations de Rennes et de Saint-Malo ont engagé des **projets de coopération** sur différents thèmes, dont **l'aménagement de l'axe métropolitain**, qui intéresse particulièrement les Pays, associés à la réflexion.

Le groupe de travail a proposé une action portant sur **la Maîtrise de la qualité du Paysage de la RD 137**, en raison d'enjeux forts identifiés sur cet espace qui a vocation à accueillir une part importante du développement et représente un enjeu particulier d'organisation et d'aménagement du territoire à l'échelle des deux SCOT. Il s'agirait d'analyser les risques (étalement urbain, péri-urbanisation, attractivité de la desserte, implantations commerciales) et des atouts du territoire situé entre la RD 137 et la voie ferrée afin de préserver du « grand paysage » et des alternances ville-campagne. Cette thématique des grands paysages trouve également son intérêt dans sa capacité à interroger les deux territoires sur ce qui les lie et les relie.

2 Le PNR

Un projet de Parc Naturel Régional est porté par l'association CŒUR sur un périmètre qui concerne pour partie les territoires des Pays de Dinan et de Saint-Malo. Des ateliers thématiques, portant en particulier sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le développement économique, ont mobilisés en 2010 les acteurs des territoires, notamment le Pays au titre du SCOT.

V. Les contrats financiers

A. Le programme LEADER

Le Pays doit jouer de ses atouts spécifiques pour **amplifier son attractivité**. Il doit pour cela promouvoir un mode de développement dynamique, équilibré et durable. Dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) dont il bénéficie pour la période 2009-2014, le territoire dispose d'une enveloppe de 1,6 M d'€ destinée à soutenir les **projets locaux contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie de développement**. La convention relative à la mise en place du dispositif a été signée pour rappel le 18 mai 2009 avec l'Autorité de Gestion du programme. Les fonds européens alloués pour ce dispositif sont les Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural (FEADER).

1 Programmation des crédits FEADER :

Les actions d'animation et de gestion menées dans le cadre de ce dispositif auront permis sur l'année 2010 :

- De réunir le Comité de programmation LEADER à 4 reprises,
- D'émettre **un avis favorable** pour 24 dossiers soit la totalité des dossiers analysés,
- De valider la programmation ferme de **20 dossiers** et de proposer un avis favorable pour **4 dossiers** (3 sont en attente de clôture d'instruction et 1 dossier a finalement été abandonné par le maître d'ouvrage),
- De programmer **258 372,94 €** de crédits supplémentaires en engagement ferme soit une intervention moyenne de 12 918,65 € de FEADER par dossier sur l'année 2010 (en page 22 la liste des dossiers programmés en 2010).

Depuis le début de la programmation (années 2010 cumulée à l'année 2009), le montant total de crédits FEADER engagés est de 334 423,01 € sur une enveloppe de 1 605 940 € soit un taux de 20,82% de crédits programmés.

⇒ L'année 2010 aura permis d'accélérer la programmation des crédits FEADER puisque 77% des crédits actuellement engagés l'ont été en 2010.

2 Thématiques mobilisées:

Les fiches actions les plus mobilisées sont actuellement celles liées :

- **à la mobilité** avec un taux de programmation de 24,79 % de l'enveloppe consacrée soit un montant de 89 327,97 €,

- **au développement des services aux familles** et à la population avec un taux de programmation de 24,09% de l'enveloppe consacrée soit un montant de 142 064,45 €.

La fiche action relative à la **filière éco-construction** affiche un taux de programmation de 22,47% soit un montant de 26 967,01 € de crédits programmés.

La fiche action liée au **développement d'une agriculture durable** recoupant en particulier les thématiques des circuits courts alimentaires et de la filière bois énergie connaît un certain retard de programmation. Le taux d'engagement des 3 fiches dispositifs consacrées à cette thématique n'est en effet que de 9,09%.

La fiche action transversale intitulée « **Coopération du GAL du Pays de Saint-Malo** » reste à engager.

3 Répartition géographique des crédits programmés (cumul années 2009 et 2010):

Les territoires les mieux mobilisés en terme de programmation, tous porteurs de projet confondus (hors crédits d'animation et de gestion du dispositif) sont :

- Le territoire de la **Communauté de la Communes Baie du Mont Saint-Michel** avec un montant de crédits mobilisés de 89 864,13 €,
- Le territoire de la Rive gauche (Communauté de Communes Côte d'Emeraude et Dinard) avec 71 584,48 € de crédits programmés.

Viennent ensuite les territoires suivants :

- Le territoire de la CdC Bretagne Romantique avec 47 366,15 € de crédits programmés,
- Le territoire de Saint-Malo Agglomération avec 42 628,92 €,
- Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne avec 23 456,62 €.

4 Mise en paiement des dossiers LEADER.

Le montant total d'aide FEADER versé aux maîtres d'ouvrage en 2010 est de 56 416,20 € soit un taux de consommation de 3,51% de l'enveloppe globale. Cette situation caractéristique des débuts de programmation est comparable à celle des autres GAL bretons. Néanmoins l'une des priorités du GAL est à présent **d'accélérer la mise en paiement des dossiers** notamment durant le 1^{er} trimestre 2011.

5 Groupe de travail évaluation.

Un groupe de travail évaluation a été constitué parmi les membres du Comité de programmation LEADER. Une méthodologie a ainsi pu être validée par le Comité en date du 1^{er} juillet 2010. Ce groupe de travail a souhaité se réunir une fois par an pour faire un point sur l'évolution du programme et faire le cas échéant des préconisations. L'intérêt souligné est aussi de valoriser les retombées du dispositif.

6 Communication sur le programme :

Outre la diffusion auprès des Mairies d'un document de communication, des réunions d'information sur le dispositif LEADER ont été organisées auprès des acteurs locaux du territoire (élus, associations...) sur chaque secteur:

- Le 15 février sur le territoire de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique,
- Le 17 février sur celui de Saint-Malo Agglomération,
- Le 18 février sur celui de la Rive gauche,
- Le 18 février (à suivre) sur celui de la CdC du Pays de Dol-de-Bretagne,
- Le 23 février sur le secteur de la CdC Baie du Mont Saint-Michel.

Exemple de projet accompagné

Dans le cadre de l'ouverture de sa **Maison de l'Enfance**, la Communauté de Communes Baie du Mont Saint-Michel a défini différents services enfance – jeunesse. Des espaces jeux ont par exemple été créés pour la prise en charge des 0-3 ans au sein de la Maison de l'Enfance mais aussi à Saint-Broladre et à la Boussac. Ces espaces constituent une passerelle entre l'accueil familial plus individualisé et l'accueil collectif. Ils permettent d'accueillir les enfants accompagnés des personnes qui en ont habituellement la charge : parents, assistantes maternelles, grands-parents...Il s'agit ainsi d'accompagner l'enfant vers l'autonomie et la séparation de ses parents. Pour l'équipement des ces espaces jeux, le Comité de programmation réuni le 14 octobre 2010 a décidé d'engager un montant de crédits FEADER de 10 197,68 € sur un montant total de dépenses de 19 497,10 € HT.

B. Un contrat Région Pays adapté pour tenir compte des priorités locales

Le contrat Région Pays 2006-2012 est un dispositif financier du Conseil régional de Bretagne, permettant de mobiliser des aides publiques sur des projets du Pays de Saint-Malo, sélectionnés par les élus locaux du territoire.

Le contrat Région Pays a fait l'objet d'une révision à mi parcours au cours de l'année 2009-2012. Cette révision a permis de modifier certains projets structurants initialement inscrits en 2006 et d'adapter les montants d'aides régionaux fléchés vers certains projets.

Le Conseil régional a également décidé à l'occasion de cette révision, de créer une nouvelle enveloppe dite numérique, afin de soutenir les projets de développement des infrastructures ou des usages liés aux nouvelles technologies.

L'avenant au contrat Région Pays 2006-2012 se décompose donc aujourd'hui autour de 4 enveloppes :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| ➤ Enveloppe structurante | 9 805 230 € de crédits |
| ➤ Enveloppe locale | 1 518 355 € de crédits |
| ➤ Enveloppe numérique | 831 166 € de crédits |
| ➤ Enveloppe ingénierie | 580 213 € de crédits |

C. Un contrat avec l'Etat recentré autour de deux projets

L'Etat a également annoncé en 2010 qu'il souhaitait modifier sa politique et diminuer les dotations accordées à chaque pays afin de mettre en oeuvre de nouvelles politiques à l'échelle régionale, en faveur de l'accessibilité du Centre Bretagne, le maintien des services de santé et le développement numérique.

Au niveau du pays de Saint-Malo, le contrat avec l'Etat a donc été modifié et recentré sur deux opérations :

1) un programme d'accès aux plages pour les personnes handicapées, présentée par la Communauté de commune de la Côte d'Emeraude,

2) un espace de vie et de citoyenneté porté par la Commune de Pleine-Fougères.

VI. Une écoute des jeunes en difficulté organisée sur tout le pays

Le PAEJ constitue un lieu de soutien pour les jeunes en difficultés. Ce lieu s'adresse autant aux jeunes qu'à leurs parents, avec pour objectif la prévention des conduites à risques des jeunes. Le PAEJ du Pays de Saint-Malo a été créé en octobre 2007.

Le PAEJ était porté par la Communauté d'Agglomération de Saint Malo depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2010. Le portage a été transféré au Syndicat Mixte du Pays de Saint Malo depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le bilan d'activité du PAEJ ci-dessous est donc présenté pour information.

A. Point sur l'activité du PAEJ

L'organisation du PAEJ sur le Pays de Saint Malo :

1. Un **comité de pilotage** suit et donne les orientations du dispositif. Il est l'organe décisionnaire. Ce comité de pilotage est composé d'un professionnel et d'un élu représentant chaque EPCI du Pays, ainsi que de Dinard. Sans oublier un représentant de la DDCSPP, le Conseil Régional, le Conseil Général et aussi l'écouterne coordinatrice.
2. Au niveau de chaque EPCI, des groupes de professionnels constituent les membres des **comités techniques territoriaux**. Leur rôle est opérationnel, et permettent de dresser les constats et les besoins sur le territoire. Ils sont aussi le relais du PAEJ sur chaque territoire.

1 Fréquentation du PAEJ en 2010 :

L'accueil des publics, depuis la mise en place des permanences en avril 2008, se fait soit en permanence, soit sur rendez-vous.

6 lieux de permanences sont répartis sur le territoire :

- | | | |
|---------------|---|---------------------------|
| - Cancale : | A l'espace Bel-Air (espace jeune), 1 rue Herpin à Cancale | Le jeudi (17h/19h) |
| - Combourg : | Au sein du bâtiment annexe de la Poste, rue Notre Dame | Le mercredi (17h/19h) |
| - Dinard : | A la Maison Bleue (PIJ), rue Minées (à côté du centre social) | Le vendredi (14h30/16h30) |
| - Dol | Au centre social, rue des Tendières (à côté du local jeunes) | Le mardi de (16h/18h) |
| - Pleurtuit : | A la maison de la jeunesse, rue de Dinan | Le vendredi (17h/19h) * |
| - Ploubalay : | Au centre médico-social, rue Ernest Rouxel. | Le vendredi (17h/19h)* |

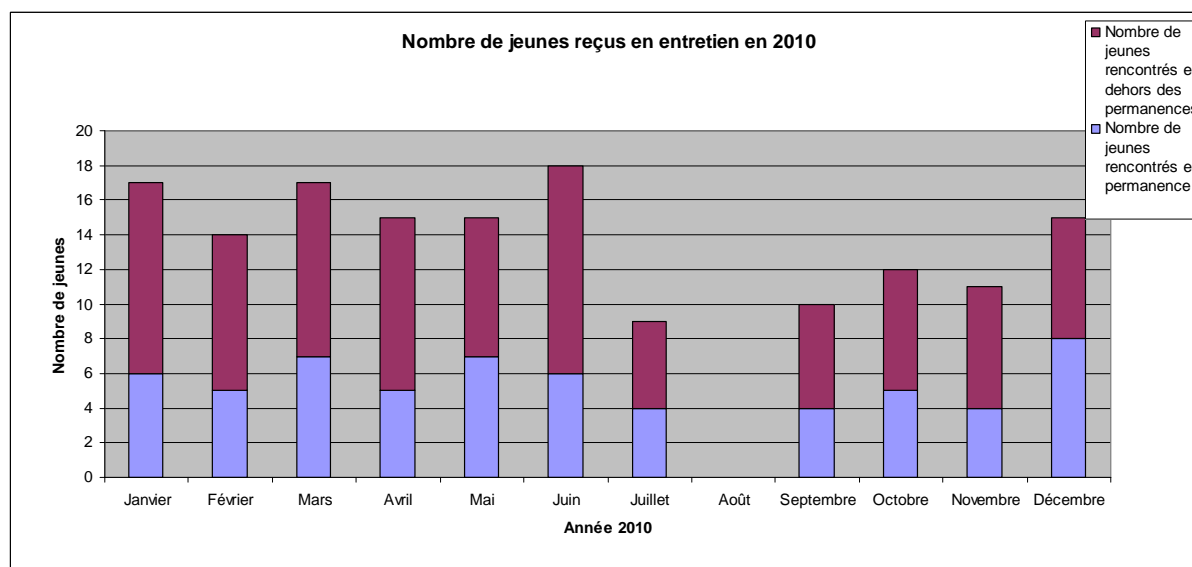
** Une semaine sur deux par alternance*

En dehors des temps de permanences, le PAEJ peut rencontrer les publics qui prennent rendez-vous. Ces rencontres se font alors soit au sein des lieux de permanences si ceux-ci sont disponibles, soit au sein de d'autres locaux mis à disposition par la Mairie, soit dans un espace public laissé au choix du jeune et facilitant un échange de confiance.

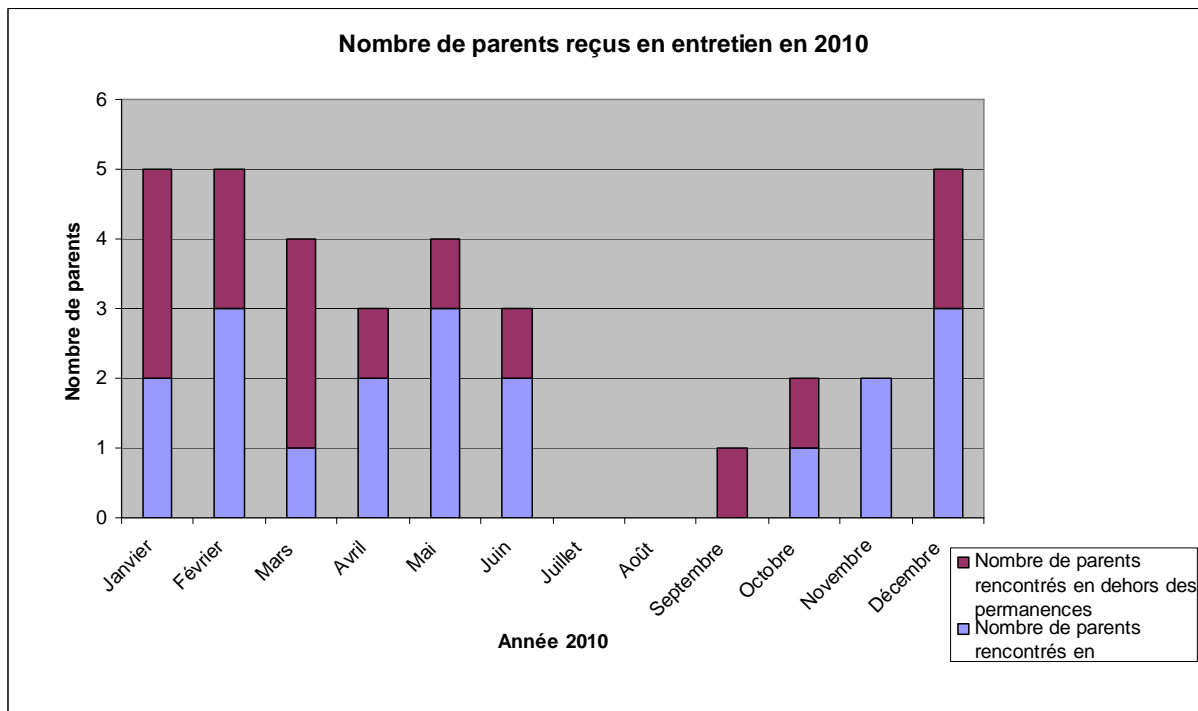
La plage horaire du vendredi midi est mise à disposition des élèves du Collège Sainte-Marie à Dinard selon la demande de rendez-vous auprès du CPE. Celle du mardi en début d'après-midi a été mise à disposition des étudiants du CFA à Saint-Jouan-des-Guérêts qui en font également la demande auprès de la médiatrice.

Un téléphone portable est utilisé pour réceptionner les appels, notamment avec le N° Vert (gratuit), pour les jeunes. Il est aussi régulièrement utilisé par les parents pour des entretiens téléphoniques.

Le tableau qui suit récapitule le nombre de jeunes rencontrés au cours d'un entretien individuel (en permanence et sur rendez-vous en dehors des permanences) depuis le début de l'année 2010. Le nombre d'entretien est variable. De 1 à 6 entretiens, mais la moyenne est de 2,5 entretiens par jeunes.



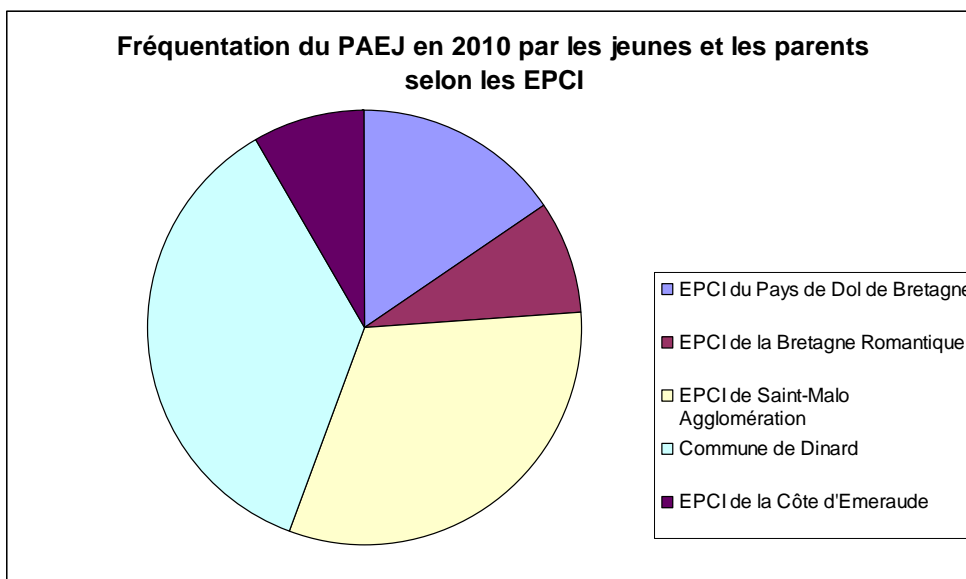
Le tableau qui suit récapitule le nombre de parents rencontrés au cours d'un entretien individuel (en permanence et sur rendez-vous en dehors des permanences) depuis le début de l'année 2010. De 1 à 2 entretiens, mais la moyenne est de 1,1 entretiens par parents. Je comptabilise dans le nombre des parents rencontrés en dehors des permanences les entretiens téléphoniques, car ces derniers sont significatifs.



Comme on peut l'observer sur ces 2 graphiques, on note une diminution du nombre de jeunes et de parents rencontrés en entretien depuis la rentrée de septembre. La raison peut notamment s'expliquer par l'absence de communication autour du PAEJ dans la presse, et auprès du grand public.

Autant, les établissements scolaires, particulièrement les Collèges ont fait l'objet de communication autour du PAEJ, notamment auprès des équipes de direction. Autant, il n'y a pas eu de parution d'article dans la presse puisque qu'il a été préféré communiquer largement après avoir pris une décision de ré-organisation des lieux et horaires d'accueil des publics (prévu en janvier 2011).

2 Répartition de la fréquentation du PAEJ selon les territoires :



Dans ce graphique par secteur, on remarque dans un premier temps que les secteurs de Dinard et de Saint Malo Agglomération sont les secteurs les plus fréquentés. Ils représentent chacun 1/3 de l'accueil des publics du PAEJ.

Pour Dinard, notons qu'il est également comptabilisé les chiffres les jeunes rencontrés au sein du Collège Sainte-Marie, qui ne sont pas forcément domiciliés à Dinard. Donc on peut dire que Dinard et le Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude sont les secteurs les plus fréquentés.

Ensuite, Saint Malo Agglomération, avec la ville de Saint Malo, arrive en 2^{ème} secteur le plus fréquentier. Il est à noter que jusqu'à présent, peu de communication était faite auprès des jeunes de Saint-Malo, et qu'avec l'ouverture d'une permanence à Saint-Malo au sein du BIJ, le secteur devrait davantage se développer.

Le secteur de Dol de Bretagne représente la moitié de la fréquentation de Saint Malo Agglomération, ce qui est relatif au nombre de sa population jeune.

Enfin, l'activité du PAEJ sur le secteur de la Bretagne Romantique est à développer comme on le voit sur ce graphique.

Il est à noter que l'on a observé une évolution notable de la fréquentation de la permanence de Cancale qui fonctionnait peu quand elle était située à la Résidence Bel-Event (peu repérée derrière la Mairie), et qui a vu sa fréquentation augmenter sensiblement depuis que la permanence a changé de lieu (dans les locaux de l'espace jeune).

3 Rencontre des jeunes sur des temps d'animation, de débat :

Environ 215 jeunes ont été rencontrés en dehors de la structure durant l'année. La plupart d'entre eux ont simplement reçu une information concernant le PAEJ, avec un support d'information (la plaquette de communication du PAEJ).

D'autres, avec lesquels une relation plus directe a été établie, notamment lors de rencontres dans les espaces jeunes, lors d'intervention sur des évènements locaux ou dans les établissements scolaires. Souvent ces rencontres informelles ont permis d'amorcer une relation de confiance avec les jeunes qui sont parfois revenus pour des rencontres individuelles.

Ces jeunes ont été rencontrés notamment lors d'actions collectives auxquelles le PAEJ a été associé en 2010 en relations avec les autres partenaires du territoire. En voici quelques unes :

1. Le PAEJ a été un acteur du Forum Enfance Jeunesse de Dinard au mois de mars 2010. L'écouter a participé aux réunions de travail pour la réalisation de ce projet, animé des ateliers d'écriture, animé un théâtre forum.
2. Animation d'un point écoute et d'un débat lors de la journée « question d'ados » auprès des 3èmes de l'établissement collège et lycée Saint Magloire à Dol de Bretagne en avril.
3. Animation d'un atelier d'écriture et d'un jeu d'échange (Dime el Destino) lors du Chapiteau Santé à Dol de Bretagne en avril 2010.
4. Animation d'une soirée projection de courts métrages et débat sur les relations amoureuses et la contraception à l'espace jeune Bel-Air à Cancale en avril.
5. Intervention avec l'infirmière scolaire de la cité scolaire de Combourg auprès des 2ndes sur les risques de l'alcool en mai.
6. Participation à l'animation d'une table ronde à l'école des infirmiers de St Malo en juin sur les problématiques de mal-être des jeunes aux côtés des professionnels de l'UFA.
7. Animation d'une soirée prévention sur les « premières fois » à l'espace jeune de Cancale, en juin.

8. Soirée projection de cours métrage et débat sur l'homophobie à l'espace jeune de Cancale en octobre.
9. Animation de jeux de prévention autour d'une soirée concert cocktail sans alcool sur les conduites à risque en milieu festif à la Maison des Jeunes de Dinard en octobre 2010.
10. Soirée projection de cours métrage et animation de débat sur « les premières fois » à l'espace jeune de Dol fin octobre.

4 Caractéristiques des jeunes et des parents rencontrés

La majorité des publics rencontrés sont socialement insérés. Pour les jeunes de moins de 18 ans, tous vivent chez leurs parents. Parmi les plus de 18 ans certains vivent indépendamment de leurs parents, et ceux-là s'assument financièrement. Quelques uns sont en grande difficulté matérielle et cherchent des soutiens financiers, mais la plupart d'entre eux sont hébergés dans les Foyers de Jeunes Travailleurs du territoire.

Peu de jeunes ont présenté des dépendances à des produits psycho-actifs. Parmi les jeunes rencontrés, et principalement chez les garçons, beaucoup reconnaissent avoir une consommation occasionnelle pour certains, voire régulière pour d'autres, d'alcool ou de drogues. Ils ne semblent pas présenter de dépendances à ces comportements. Mais certains minimisent les dangers de leur consommation.

La quasi-totalité des jeunes rencontrés abordent un problème relationnel avec leurs parents ou leurs familles en général. L'échelle de ces problèmes est très large. Allant du conflit épisodique avec un parent autour des règles de vie de la maison, les problèmes vont aussi jusqu'à la fugue du domicile parental. La maltraitance physique d'un parent a pu être évoquée à l'occasion, mais on parle le plus souvent de maltraitance psychologique par l'environnement familial ou amical, surtout au sein des établissements scolaire, et principalement dans les collèges et CFA.

Quelques parents abordent également des faits de maltraitance psychologique voire physique de la part de leurs enfants. Mais les parents s'adressent au PAEJ pour 2 raisons essentielles : trouver une cellule de médiation familiale pour résoudre un conflit, et, pour des conseils et un soutien dans leur fonction parentale.

Beaucoup de symptômes présentés par les jeunes se sont révélés être liés à des problématiques familiales. Une grande difficulté de dialogue est souvent à l'origine des problèmes des jeunes. Mais il faut aussi reconnaître que beaucoup de parents se sentent dépassés et ont parfois tendance à baisser les bras. La demande de soutien des parents est forte.

90% des jeunes rencontrés sont insérés scolairement ou professionnellement. Il y a eu 4 jeunes qui se trouvaient en rupture de l'école, de la formation ou de l'emploi, dont 2 de moins de 16 ans.

La proportion de garçons et de filles rencontrées est relativement équilibrée. Parmi les parents qui se sont adressés au PAEJ, on remarque une demande plus importante de la part des mères.

La tranche d'âge des publics venus s'étant de 12 ans à 24 ans. Etant donné l'activité du PAEJ au sein des collèges et du CFA, la tranche d'âge correspond aux publics accueillis dans ces établissements.

B. Evolutions de l'organisation du PAEJ

Fort de ces 3 ans d'expériences et d'accueil des publics sur le PAEJ, il a été envisagé quelques améliorations dans l'organisation du PAEJ, mais surtout dans les propositions d'accès aux publics. Ce point est l'aboutissement d'une réflexion qui a été entamée lors des précédents Comités de Pilotage.

Horaires des permanences et nouvelles permanences à Saint-Malo, Pleine-Fougères et Tinténiac

La proposition suivante a été validée par le comité de pilotage du 23 octobre 2010 concernant l'organisation des permanences, en prenant en compte l'ouverture d'une permanence à Saint-Malo, à Pleine-Fougères et à Tinténiac. Voici la proposition retenue d'organisation du planning des permanences :

3. Proposition n°2 : Planning des permanences du PAEJ sur le Pays de Saint-Malo à partir de janvier 2011

Périodes scolaires et vacances	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pleine Fougères		16h00 17h00				
Dol		17h30 18h30				
Saint Malo			15h30 16h30			
Combourg (semaine paire) Tinténiac (semaine impaire)			17h00 18h00			
Cancale				16h30 17h30		
Dinard					16h45 17h45	
Ploubalay (semaine paire) Pleurduit (semaine impaire)					18h00 19h00	

- I- 1h de permanence hebdomadaire sur chaque site
- II- 7h hebdomadaires dédiées aux permanences
- III- Permanence supplémentaire à Saint Malo, Pleine-Fougères et à Tinténiac
- IV- Ajustement des permanences en fonction des horaires de sortie des établissements scolaires et des horaires d'arrivée des bus scolaires à Ploubalay et Pleurduit

Les nouvelles conventions de mise à disposition des locaux pour les permanences sur les différents sites ont été signées. Les nouveaux visuels ont été commandés (sur la même base que les anciens) et mis en circulation fin janvier 2011. Le renouvellement de l'information autour du PAEJ est en cours d'être relayée dans la presse.

VII. Deux nouvelles études en vue de développer le numérique et les transports à l'échelle du pays

A. Le schéma directeur d'aménagement numérique

Le comité syndical du 26 mars 2009 avait décidé d'engager cette démarche à l'occasion du vote du budget. Parallèlement, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la périphéricité du territoire breton, le Conseil régional a décidé d'attribuer une « enveloppe numérique » à chacun des Pays. La Région entend agir plus spécifiquement en direction du très haut débit et son intervention se conçoit complémentirement à celle des conseils généraux et notamment à celle du CG35 ; ce dernier projette, à plus court terme, de couvrir les « zones blanches » (haut débit).

Ce schéma vise à permettre aux collectivités de définir leur projet de déploiement d'un réseau THD : la rentabilité des investissements des opérateurs privés ne peut être assurée en effet que sur les seuls territoires fortement urbanisés et densément peuplés. Les principales villes françaises offrent de ce point de vue des

perspectives commerciales intéressantes. Pour les autres secteurs en revanche, et le Pays de Saint-Malo compte parmi ces secteurs, la solution passe par une initiative des collectivités locales, le cas échéant en collaboration avec les opérateurs.

Deux comités de pilotage réunissant des représentants de chaque territoire du pays et des techniciens experts ont permis en 2010 de prendre connaissance des conclusions des 2^{èmes} phases d'études réalisées par le cabinet myriade. Le territoire du pays de Saint-Malo dispose ainsi actuellement d'une desserte en très haut débit très limitée, alors même que tous les territoires environnants (Manche, Rennes Métropole et Côtes d'Armor) ont engagé des politiques de déploiement de la fibre optique. Le pays de Saint-Malo pourrait ainsi à terme et si rien n'est fait, être concurrencé par ces territoires voisins dans l'accueil et le développement d'activités nécessitant de tel débit.

Plusieurs scénarios de déploiement peuvent ainsi être définis et chiffrés, afin de desservir en fibre optique l'ensemble des Communautés, les principaux sites administratifs et économiques (mairies, écoles, zones d'activités...), voire l'intégralité des habitants du pays de Saint-Malo. Un tel scénario de desserte de l'ensemble du pays de Saint-Malo représenterait un investissement total d'environ 127 millions d'euros. Des sommes tellement importantes qu'il conviendra en 2011, de définir un calendrier de déploiement progressif de la fibre optique, en fonction des moyens dont disposent les collectivités locales.

B.L'étude de préfiguration d'un syndicat mixte de transports

Le Comité syndical a décidé en mars 2010 de confier la réalisation d'une étude de préfiguration d'un syndicat mixte de transports, aux services de la Communauté d'agglomération de Saint-Malo.

L'amélioration de l'offre de transport collectif sur un territoire plus large que celui actuellement couvert par Saint-Malo agglomération (en tant qu'AOT), ou déployant un maillage plus fin que celui actuellement proposé par les conseils généraux (eux-mêmes AOT), peut faire sens, pour plusieurs raisons. L'offre de transport collectif proposée par les AOT ne correspond pas nécessairement au mode de fonctionnement de notre territoire et l'appropriation que s'en font les habitants. Par ailleurs, l'expiration prochaine de la DSP entre Saint-Malo Agglomération et son délégataire offre l'occasion d'explorer de nouveaux horizons géographiques et partenariaux.

En effet, une demande de renforcement des transports collectifs émerge et des besoins nouveaux s'expriment à mesure que le territoire se développe. Les perspectives de croissance forte de la population sur le Pays de Saint-Malo dans les années à venir, le développement de l'habitat et la structuration du territoire invitent à anticiper les besoins et à accompagner le développement par une offre proportionnée en transports collectifs et à conduire, pour ce faire, une réflexion sur son organisation. Dans le but de favoriser les liaisons à l'échelle du bassin de vie, il peut s'avérer nécessaire de s'affranchir des limites territoriales actuelles, et de réfléchir à une organisation de l'offre en coordination avec les territoires voisins, dans la perspective d'un possible élargissement du périmètre de l'actuel AOT.

Les services de la Communauté d'agglomération ont ainsi travaillé sur plusieurs périmètres (Saint-Malo Agglomération et la rive gauche (CdC Côte d'Emeraude et Dinard), tout le Pays de Saint-Malo, tout le Pays de Saint-Malo et le Pays de Dinan...). Les conclusions ont été présentées au Comité syndical qui a marqué un fort intérêt pour ce projet et souhaité poursuivre cette étude en vue de préciser et confirmer sa faisabilité technique, financière et juridique. Une 2^{ème} phase d'études devrait donc être engagée en 2011.

VIII. Les actions externalisées

Le Syndicat mixte du Pays de Saint-Malo prévoyait de participer à plusieurs actions « externalisées », c'est-à-dire mises en œuvre par d'autres organisations avec l'appui financier du pays.

A. L'animation territoriale de santé

Le Pays a approuvé, lors du comité syndical du 27 mai 2004, de développer un projet territorial de santé. Il s'agit d'impulser et de coordonner les dynamiques en promotion de la santé, d'être « un point d'appui local » dans la déclinaison de programmes départementaux. Cette démarche de santé globale, construite de façon participative et ascendante, s'appuie sur les ressources locales.

Le Pays a désigné le CCAS de la Ville de Saint-Malo pour porter l'opération. Pour mener à bien cette action, le CCAS bénéficie d'un accompagnement financier de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et du Conseil Régional. Le Pays de Saint Malo intervient également à hauteur de 15 000 € par an.

En Bretagne, à l'heure actuelle, 8 autres territoires ont également pris part au dispositif : le Conseil de Développement du Pays de Guingamp, le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, le Pays Centre Ouest Bretagne, le Pays du Trégor-Goëlo, le Pays de Vitré – Portes de Bretagne, Le Pays d'Auray et enfin la Ville de Rennes.

Un Comité plénier de coordination santé et un comité de pilotage accompagnent la mise en œuvre de cette démarche à l'échelle du Pays. Ces instances permettent l'articulation entre les politiques nationales et régionales et les projets locaux.

La construction du diagnostic local de santé, associant la diversité des acteurs intervenant à l'échelle du Pays de Saint Malo, et la définition du plan d'actions ont été les premières étapes de travail (2004 / 2005). Puis, à travers le Projet Territorial de Santé, il s'agit de permettre une meilleure prise en compte des spécificités locales par la mise en œuvre d'actions adaptées en promotion de la santé, en articulation avec les politiques nationales et régionales de santé publique.

1 Mettre à disposition des élus, des acteurs de terrain des ressources mutualisées

Il peut s'agir des données de santé, de la documentation et des outils pédagogiques, soutien méthodologique pour une intervention plus efficace

- Le pôle documentaire délocalisé du Pays de Saint Malo a intégré en mars 2010 la Maison de la Famille. L'objectif de ce pôle est de favoriser l'accès de proximité à des ressources documentaires de base dans le domaine de la promotion de la santé. En 2010, le pôle documentaire a accueilli 81 personnes avec une fréquentation un peu plus chargée pour la fin de l'année. Les personnes qui le fréquentent sont prioritairement les professionnels de santé (36%) puis les animateurs (20%) et les enseignants (19%). Leur secteur d'activité est souvent les établissements scolaires et le secteur social. La majorité des professionnels (65%) qui a sollicité le « pôle doc » connaissait déjà son existence. Les demandes concernent dans 70% des cas « la diffusion » et dans 19% une demande de prêt d'outil pédagogique. S'agissant des outils pédagogiques, au total, 42 prêts ont été réalisés pour l'année 2010. Les thèmes les plus recherchés par les professionnels sont en premier lieu les addictions (alcool, drogues, tabac) représentant 43% des demandes. Viennent ensuite la nutrition (19%), puis la santé mentale (dépression) 10%. Au total, en 2010, « le pôle doc » a diffusé 7986 affiches et brochures.

2 Apporter aux professionnels qui le souhaitent un soutien méthodologique

L'objectif est d'élaborer leur action (accueil des professionnels pour les accompagner dans les actions) . A titre d'exemple, on peut citer l'accompagnement apporté à :

- la mise en place de la formation sur les abus sexuels en direction des mineurs portée par l'ADS et l'UAMJ,
- l'organisation de la soirée débat sur l'alcool : « l'alcool, maladie et souffrance de l'entourage » organisée sur Cancale
- l'animation et la mise en place de deux après-midis sur le thème du cancer du sein organisées par la CPAM 35
- l'organisation de la réunion sur la toxicomanie en lien avec le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de Saint-Malo

3 Améliorer l'observation de l'état de santé de la population du Pays de Saint Malo

En 2009 et 2010, une réflexion conjointe entre le CCAS de Saint-Malo Saint-Malo et la Ville de Rennes a été menée pour mettre en place un observatoire de santé sur le Pays de Saint-Malo et la Ville de Rennes. Cet observatoire permettrait d'approfondir notre état des lieux et contribuerait à affiner les orientations de l'action publique en matière de santé afin d'adapter les moyens, les réponses, les actions et les projets de santé aux besoins réels constatés localement. L'Observatoire Régionale de Santé en Bretagne a été mandaté pour réaliser une ébauche de ce tableau de bord avec le soutien financier de l'ARS. En 2011, le travail doit se poursuivre pour aboutir à une production exploitable par le comité de pilotage.

4 Amélioration de la circulation de l'information et de la coordination

Cet axe de travail concerne d'une part, entre les acteurs de la promotion de la santé et d'autre part entre ces acteurs, les élus et les institutions locales et départementales

- Réunir annuellement le Comité Plénier de coordination santé du Pays
- Envoie de tous les 2 mois de "l'Info santé Mail" aux professionnels du territoire (16° numéros)
- Intervention auprès de Commissions ou réunions départementales ou locales pour améliorer la prise en compte de la promotion de la santé dans les politiques et les projets du Pays.

5 Veiller à une cohérence territoriale de santé

- Assurer l'articulation du programme territorial de santé avec le volet santé du Contrat de Ville et les autres dispositifs (CLSPD), ...
- Participer aux groupes locaux de réflexions mis en place dans le cadre des politiques de santé sur le Pays (réunions thématiques sur le territoire...)

6 Développer des actions de promotion de la santé auprès de la population

Il s'agit de favoriser la coordination, le partenariat et en cherchant la participation des usagers, des professionnels et des élus (en accord avec le diagnostic local de santé du Pays et les programmes prioritaires régionaux et départementaux)

Quelques exemples de projets en cours dans 2 thématiques prioritaires pour le pays :

Conduites à risques

- Mise en place d'une réflexion en partenariat dans le cadre de "bordàbord" sur le thème des conduites à risques des jeunes
- Participation au projet « le chapiteau : la santé ta bonne étoile » sur Dol de Bretagne au Printemps 2010
- Mettre en œuvre le programme de lutte contre l'alcoolisme sur la Ville de Saint Malo : soirées d'animation, formation des bureaux des étudiants, stage de sensibilisation des personnes en infractions avec la loi en lien avec l'alcool, campagne de communication, soirée parents, rencontre avec les débitants de boissons, ...)

Santé mentale et Prévention du suicide

- Mise en place d'un second forum « Santé mentale et lien social : Parlons en » en novembre 2010 qui a regroupé plus de 200 personnes.
- Suite à l'accompagnement apporté au Centre Hospitalier de Saint-Malo pour la création, d'une équipe mobile "santé mentale, précarité et exclusion", l'animatrice suit les réunions d'étape.
- Organisation de 2 nouvelles sessions de formation sur le repérage de la crise suicidaire pour les professionnels du Pays de Saint-Malo
- Réalisation d'un état des lieux sur la scolarisation des enfants autistes sur le Pays de Saint Malo et présentation en comité élargi en fin novembre 2010.

D'autres thèmes de santé publique sont abordés en compléments des priorités :

- Relayer la journée mondiale du VIH en organisation un cinéma-débat le 2 décembre 2010 et intervention auprès des lycéens et apprentis du Pays à partir de court-métrages et de l'exposition « poisons d'amour »
- Appuyer la démarche autour d'un Don du Sang
- Mise en place d'un comité de pilotage autour des Violences sur Mineurs

B.Le développement d'une filière bois énergie

Le pays de Saint-Malo avait prévu de soutenir le développement d'une filière bois énergie, en soutenant financièrement la SCIC bois énergie du Pays de Dinan, afin qu'elle conduise sur le pays de Saint-Malo des études d'identification des ressources et des débouchés relatifs au bois énergie. La SCIC n'a finalement pas pu engagée cette action en 2010 et devrait présenter une nouvelle demande en 2011.

IX. Annexe 1 - Liste des projets ayant fait l'objet d'une décision de financement LEADER en 2010

Date de décision	Intitulé de l'opération	Porteur de projet	Montant	
			Dépenses retenues	Subventions accordées
08/04/10	« Programme d'amélioration du service de transport à la demande de la Baie du Mont Saint-Michel - 2ème année »	CdC Baie du Mont Saint-Michel	48 633,28 € HT	26 748,30 €
08/04/10	« Etude "Offre de transports de personnes (optimisation de l'existant et complémentarité) et 1ère approche sur les déplacements doux »	CdC Côte d'Emeraude	35 950,00 € HT	19 772,50 €
01/07/10	« Livre de recettes de la Maison des Produits du Terroir et de Valorisation des Métiers Terre et Mer »	CdC du Pays de Dol-de-Bretagne	9 730,00 € HT	2 051,50 €
01/07/10	« Etude juridique et financière: réalisation d'une étude de préconfiguration d'un syndicat mixte de transport »	Pays de Saint-Malo	6 728,83 € HT	3 700,85 €
01/07/10	« Les 3èmes assises de l'éco-construction »	Pays de Saint-Malo	12 537,78 € HT	6 895,77 €
01/07/10	« Actions d'animation, de gestion et d'évaluation du programme LEADER – année 2010 »	Pays de Saint-Malo	55 802,62 € HT	30 691,44 €
01/07/10	« Mobilité, déplacements: favoriser le co-voiturage»	Pays de Saint-Malo	10 936,70 € HT	6 015,18 €
14/10/10	« Equipement pour les espaces jeux »	CdC Baie du Mont Saint-Michel	19 497,10 € HT	10 197,68 €
14/10/10	« Animation et suivi pour le montage d'une filière bois	CdC Bretagne Romantique	9 499,31 € HT	5 224,62 €
14/10/10	Développer l'organisation collective des producteurs en circuits courts sur le Pays de Saint-Malo (année 2010)	Chambre d'Agriculture	13 605,97 € HT	4 979,70 €
14/10/10	« Fonctionnement de l'accueil de loisirs »	CdC Baie du Mont Saint-Michel	117 071,83 € HT	30 000,00 €
14/10/10	« Médiathèque de Pleurtuit : sensibilisation au livre dès le plus jeune âge »	Commune de Pleurtuit	13 857,60 € HT	6 235,69 €
14/10/10	« Médiathèque de Pleurtuit : accompagnement des familles vers les découvertes culturelles et les nouvelles	Commune de Pleurtuit	71 715,80 € HT	23 764,30 €

	technologies »			
14/10/10	« Etude de développement du pôle d'échange multimodal de la gare de la Gouesnière/ Cancale/ Saint-Méloir-des-Ondes »	SMA	30 000,00 € HT	16 500,00 €
14/10/10	« Le théâtre de poche, une ouverture innovante de l'offre culturelle à la population »	Association le Joli Collectif	28 037,32 € TTC	12 335,88 €
14/10/10	« Centre culturel de l'Odysée – programmation de spectacles jeune public (saison 2010 – 2011) »	Commune de Dol-de-Bretagne	51 031,39 € HT	15 000,00 €
09/12/10	« Voyage d'étude en Suisse »	Pays de Saint-Malo	32 028,00 € HT	9 077,44 €
09/12/10	« Etude de faisabilité pour la réalisation d'une Maison de la Petite Enfance »	Commune de Pleurtuit	23 000,00 € HT	12 650,00 €
09/12/10	« Acquisition de mobilier et de matériel pour la Maison de l'Enfance de Tinténiac »	Commune de Tinténiac	22 267,33 € HT	12 247,03 €
09/12/10	« Développer l'organisation collective des producteurs en circuits courts sur le Pays de Saint-Malo (année 2011) »	Chambre d'Agriculture	11 914,87 € HT	4 285,06 €
Total			623 845,73 €	258 372,94 €

